

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2022

ORDRE DU JOUR

Mme la Maire demande au Conseil de rajouter un point 9 : mandatement d'une agence immobilière pour la location de l'appartement du presbytère. Cette modification est acceptée à l'unanimité. L'ordre du jour s'établit comme suit :

Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2022,

- 1- Adhésion de la commune de Groslée St Benoit au service ADS de Communauté de Communes Bugey Sud ;
- 2- Remplacement de la chaudière fuel de la Mairie par une pompe à chaleur ;
- 3- Vente d'un terrain communal en vue de la construction de maisons ;
- 4- Subventions aux associations ;
- 5- Signature d'une convention pour mise à disposition d'une parcelle pour de la permaculture
- 6- Avancement à 22 heures de l'extinction de l'éclairage communal ;
- 7- Présentation de l'avant-projet sommaire du pôle culturel/café associatif et engagement financier ;
- 8- Demande de subvention pour ce projet de pôle culturel ;
- 9- Mandatement d'une agence immobilière pour la location de l'appartement du presbytère ;
- 10- Urbanisme ;
- 11- Questions diverses.

Présents : Mmes Diane BERGEOT, Claude COMET, Paulette JOURDAN, Nicole NOËL, Sandy PAILLAT,

MM. Patrick ARALDI, M. Jean-François BIJOT, Williams BLANCAFORT, Thierry CAILLOT, Sylvain DE FAZIO, Michel FAQUIN, Jean-Claude HENRY, Georges MALACRIDA, Christian VILADRICH,

Excusé.es : MM. Thomas GONTHIER (pouvoir à ARALDI Patrick), Xavier DANHEUX (pouvoir à C. COMET), Patrick VERNAY (pouvoir à Nicole NOËL),

Mme Martine MOINE (pouvoir à FAQUIN Michel),

Secrétaire de séance : Mme Diane BERGEOT.

Le Conseil débute à 19 h 05 et se termine à 21 h 05.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2022

Le Conseil du 11 avril 2022 n'appelant aucune remarque est adopté à l'unanimité des élus.

1. Adhésion de la commune de Groslée St Benoit au service ADS de Communauté de Communes Bugey Sud

Madame la Maire expose que lors de l'Assemblée Générale du 07 décembre 2021 du Service urbanisme mutualisé, porté par la Communauté de communes, il a été indiqué que la commune de Groslée-Saint-Benoit a fait part de son souhait d'adhérer au service à compter du 01/01/2022. Lors de cette Assemblée Générale, l'impact sur l'organisation du service ainsi que l'impact financier pour les communes d'ores-et-déjà adhérentes a été débattu.

Conformément à ce qui est prévu à l'article 8 de la convention de fonctionnement, toute nouvelle intégration de commune au service mutualisé se fait avec versement d'un droit d'entrée et après accord des communes adhérentes.

Parves-et-Nattages doit donc donner son accord à l'adhésion de Groslée-Saint-Benoit en date du 21/10/2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve donc cette adhésion.

2. Remplacement de la chaudière fuel de la mairie par une pompe à chaleur

Monsieur Patrick Araldi, adjoint en charge des travaux, explique au Conseil qu'en marge des travaux de rénovation de l'accès de la mairie, il est nécessaire de remplacer la chaudière fuel, âgée d'une vingtaine d'années par une pompe à chaleur.

Quatre devis ont été demandés auprès d'entreprises locales :

EGE	21 242.00 € HT	25 490.40 € TTC
SCIANDRA	19 077.53 € HT	22 893.04 € TTC
C3D	14 706.80 € HT	17 648.16 € TTC
CLIMEF	12 664.20 € HT	15 197.04 € TTC

Après analyse par la commission d'appel d'offres, l'entreprise CLIMEF de Brens a été retenue pour un montant de 15 197.04 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil désigne l'entreprise CLIMEF pour le remplacement de la chaudière et accepte son devis pour un montant de 15 197.04 € TTC.

3. Vente d'un terrain communal en vue de la construction de maisons

Mme la Maire explique au Conseil que la commune est propriétaire, route de l'Ecole, des parcelles 141 (31 m²) et 142 (818 m²), pour une superficie totale de 849 m². Ces parcelles sont classées dans le PLU en zone AUa2 et font l'objet d'une OAP (Opération d'aménagement

programmé) qui exige de la densification de l'habitat, ainsi que la mutualisation des accès au bâti et la mutualisation des assainissements.

Une proposition d'acquisition des parcelles est proposée au Conseil par la société « Rampa réalisation », située au Pouzin (07250). Le prix proposé est de 60 € le mètre carré.

Mme la Maire demande au Conseil de se prononcer pour la vente de ce terrain et d'en valider le prix de vente.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve cette vente et charge Mme la Maire des formalités nécessaires.

4. Subventions aux associations

Mme la Maire rappelle au Conseil que lors du vote du budget principal en début d'année, la somme de 3 565 € a été provisionnée au compte 65 74 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres".

Après travail de la Commission culturelle, examen des comptes des associations et de leurs projets, **le Conseil, à l'unanimité**, approuve le tableau suivant, libellé en euros :

Ancien combattant	15
Compagnie réverbère	350
Amis du Bugey	350
Parves et Nattages patrimoine	700
Sou des écoles	1 800
Comité des fêtes	350

5. Signature d'une convention pour mise à disposition d'une parcelle pour de la permaculture

Mme la Maire explique que lors du Conseil municipal du 31 mars 2022, M. Bruno Schlectt, résident de la commune est venu proposer au Conseil d'exploiter une partie (environ 800 m2) des parcelles communales 280 et 555 se situant sous l'église Saint Vincent de Nattages. Le principe de ce projet ayant été retenu par le Conseil, il convient maintenant d'examiner la convention d'utilisation de la parcelle par l'exploitant.

Le projet de convention est lu à l'assemblée des élus, et amendée à plusieurs reprises.

Il est adopté par le Conseil à 17 voix « Pour » et 1 « Abstention ».

Telle que vue par le Conseil, cette convention sera proposée par Mme la Maire à M. Bruno Schlectt dans les prochains jours pour signature.

Un exemplaire peut être examiné en mairie.

6 Avancement à 22 heures de l'extinction de l'éclairage communal

M. Patrick Araldi Adjoint rappelle au Conseil que lors de la réunion précédente du Conseil municipal, une discussion s'était engagée au sujet de l'opportunité d'avancer d'une heure l'extinction de l'éclairage communal.

Mme la Maire propose de reprendre cette discussion. Le cout économique de l'opération ne serait pas le moteur de l'opération, puisqu'en termes d'économie, la Commune ne gagnera que 400 euros par an, et qu'il faut procéder à une modification du réseau et des horloges avec un coût potentiel de 1 500 euros. La Commune ne rentrera dans ses frais qu'au bout de 4 années. Pour autant, à la fois pour participer de la lutte contre le dérèglement climatique et pour être acteur des économies d'énergie, cette opération d'avancement prend tout son sens sans vraiment pénaliser les habitants de la commune.

Après en avoir délibéré à 7 voix « Pour », 6 voix « Contre », 5 « Abstentions », le Conseil décide d'avancer à 22 heures, l'extinction de l'éclairage public dans l'ensemble de la commune.

7 Présentation avant-projet sommaire pôle culturel et engagement financier

M. Patrick Araldi, adjoint en charge des travaux, présente au Conseil l'avant-projet sommaire du pôle culturel/café associatif élaboré par l'architecte.

Il explique au Conseil que depuis que Parves-et-Nattages a été créée en 2016. La commune a veillé à se bâtir autour de deux pôles :

- Faire de Parves un pôle culturel et social, autour de la Mairie,
- Regrouper l'école à Nattages.

Afin de s'inscrire dans la continuité de cette dynamique, Il est nécessaire de réhabiliter l'ancienne école de Parves (qui depuis a été laissée vacante) en espace culturel et partagé.

L'ambition est, au niveau de la salle de classe et du préau, de créer un espace de vie sociale et culturelle ouverte vers la Mairie et la place de la fontaine. Il s'agit de permettre l'installation d'un café associatif, d'un espace numérique, d'un espace jeux, un point relais colis... avec des animations assurées par les associations et les bénévoles de la commune.

Ce projet, dessiné par l'Atelier Jacques Gerbe, est disponible en mairie et sera présenté aux habitants de la commune.

Estimation du coût des travaux en phase avant-projet, au 31/05/2022 (montant en euros)

- Terrassement / VRD 52 000,00
- Gros œuvre 69 000,00
- Charpente / Couverture / Etanchéité 65 000,00
- Menuiseries extérieures Alu / Métallerie : dont transition environnementale (remplacement des menuiseries existantes) : 54 000,00 - 6 000,00
- Plâtrerie / peinture / Faux-plafond / Menuiserie intérieure, dont transition environnementale (doublage, isolation) : 19 000,00 - 5 500,00
- Carrelage / Faïence 9 000,00
- Electricité C. fort / C. Faible (dont transition environnementale) : 39 000,00 - 19 500,00
- Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaire (dont transition environnementale) : 38 000,00 - 19 000,00
- TOTAL € HT 345 000,00, (dont transition environnementale) : 50 000, 00 €

TVA à 20% 69 000,00 / Total travaux €TTC 414 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cet avant-projet sommaire à l'unanimité.

8- Demande de subvention pour le pôle culturel

Afin de préserver son budget, la commune fera appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type de projet d'aménagement.

Le projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation avec les communes en tant qu'investissement structurant
- Départementales de contractualisation avec les communes, sur le dispositif « transition écologique », pour les dépenses liées opérations de construction allant au-delà des normes environnementales en vigueur et pour l'installation des panneaux photovoltaïques.
- Au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- De la région Aura au titre du dispositif « bonus ruralité »

Le plan de financement déposé à l'appui de cette demande est donc le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montant	Financeurs	Taux	Montant de subvention
Travaux classique	398 651.46 €	Région AURA - bonus ruralité	21.45%	100 000,00 €
		CD01 - transition écologique	2.90%	13 513,61 €
Travaux transition écologique	67 568,04 €	CD01 - investissements structurants	16,04%	74 797.72 €
		DETR	30,00%	139 865.85 €
		Sous-total subventions publiques	70,39%	328 177.18 €
		Autofinancement	29,61%	138 042.32 €
TOTAL	466 219.50€	TOTAL	100%	466 219.50 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet et son opération de financement.

9- Mandatement d'une agence immobilière pour la location de l'appartement du presbytère

M. Patrick Araldi, adjoint, informe le Conseil du départ de la locataire de l'appartement du presbytère. La mairie ne dispose pas des compétences pour la recherche d'un nouveau locataire et propose de donner mandat à l'agence immobilière GGAI sis, 3 rue Lamartine 01300 Belley pour : effectuer l'état des lieux de sortie de l'actuel locataire, rechercher un nouveau locataire, établir le bail de location, effectuer l'état des lieux d'entrée du nouveau locataire, pour l'appartement situé 375 chemin de l'Eglise, premier étage, dont la commune est propriétaire et cela aux honoraires suivants :

Pour la commune :

- 1,80€ TTC / m carré (entremise de négociations)
- 1,80€ TTC / m carré (état des lieux)
- 6,00€ TTC / m carré (visite, constitution de dossier et bail)
- Soit total pour la commune 843,17€ TTC.

Pour le locataire :

- 1,80€ TTC / m carré (état des lieux)
- 6,00€ TTC / m carré (visite, constitution de dossier et bail)
- Soit total pour le locataire 685,07€ TTC.

Après avoir délibéré par 17 voix « Pour » et 1 voix « Contre », le Conseil décide de mandater l'agence immobilière GGAI sis, 3 rue Lamartine 01300 Belley.

10 Urbanisme

Ont été autorisés les travaux suivants :

- M. DUARTE Vincent pour des travaux d'isolation extérieure, changement de fenêtres et de la porte, pose de volets roulants roulants – route de Panama
- M. GIRARDOT Pierre pour la construction d'un four à pain et d'une piscine hors sol – Chemin de Château Bochart
- M. CAILLOT Thierry pour le remplacement de la couverture de toit, des menuiseries et des volets – Chemin sur la Rivoire
- M. COQUAND Frédéric pour la pose de panneaux solaires sur pergola – Impasse du Four
- Mme MOINE Martine pour la pose de panneaux solaires sur toit de garage – Chemin de l'Eglise
- Mme LECOMTE Catherine pour la modification de façades sur annexe – Route du Chenay
- M. MONTAGNINI et Mme REZAI pour la pose de panneaux photovoltaïque – rue de Yenne
- M. VANIN Bruno pour la pose de panneaux photovoltaïque – route en cheminant
- M. MANISCALCHI Guy pour l'édification d'un mur de clôture – route du Rhône

Ont été accordés les permis de construire suivants :

M. et Mme SIBUET pour la construction d'une maison individuelle – impasse des Terrasses

M. KUJAWSKI Fabrice pour la construction d'un garage, d'un abri cave et la transformation du garage actuel en pièce habitable – Chemin de la Brovaz

M. BONDILANGE et Mme TOCHON pour l'extension d'un logement existant – Route de l'Ecole

M. REGOLINI et Mme FERBER pour la construction d'un carport – Route de Poisson

Mme GLARMET et Mme PESENTI pour la construction de deux maisons jumelées par les garages – Chemin du Mollard

M. PARDON et Mme FAURE pour la construction d'une maison individuelle – Impasse de la Rochère

11 Questions diverses

Pas de questions diverses.